

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°29 - publié le 26 février 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 15

REUNION DU 25/02/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Pierre FAURIE, Marie Noelle FLANDIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER n° 46

Match n° 28618789, O. Centre Ardèche 1 / US Bas Vivarais1, Seniors D2 poule B du 01/02/2025

Evocation du club de O. Centre Ardèche portant sur la qualification et/ou la participation du joueur SUCHET Ethan licence n° 2545731207 de l'équipe de l'US Bas Vivarais pour le motif suivant :

« Ce joueur était sur le coup d'une suspension d'un match avec date de prise d'effet le 09/12/2024».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de O. Centre Ardèche le 02/02/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club US Bas Vivarais le 12/02/2025 qui nous a fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que les joueurs SUCHET Ethan licence n° 2545731207 était sur le coup d'une suspension d'un match avec date de prise d'effet le 09/12/2024.

Considérant qu'entre le 09/12/2024, date d'effet de la sanction et le 01/02/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre O.Centre Ardèche, l'équipe de US Bas Vivarais n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.



Considérant qu'il en résulte que le joueur SUCHET Ethan licence n° 2545731207 n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat Seniors D2, jour où il a participé à la rencontre du 01/02/2025 face à l'équipe de O. CentreArdèche.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe US Bas Vivarais** pour en reporter le gain l'équipe de O. Centre Ardèche Ardèche.

En application des articles 16 des Règlements du District :

O. Centre Ardèche 1 : 3 points ; 3 buts
US Bas Vivarais 1: - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de US Bas Vivarais est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur SUCHET Ethan licence n° 2545731207, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 03/03/2025 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **ISSARTEL Jean Louis licence n° 2500581975**, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 03/03/2025** conformément à l'article 132 des Règlements du District

DOSSIER n° 47

Match n° 28596644, US Mours 2 / FCCBG, Seniors D4 poule C du 02/02/2025.

Demande d'évocation posée par le club FC Clérieux St Bardoux pour le motif suivant :

« Les joueurs Pochon Romain licence 2545963497 et Ottaviano Yoan licence 2508692333 de l'US Mours n'étaient pas correctement qualifiés, leurs suspensions respectives n'ayant pas été purgées avec les équipes avec lesquelles ils ont été suspendus avant la rencontre sus-citée ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique le 11/02/2025 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur *Pochon Romain licence 2545963497 a écopé d'un match de suspension ferme avec date d'effet au 16/12/2024.*

Considérant qu'entre le 16/12/2024, date d'effet de la sanction et le 02/02/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre FCCBG, l'équipe de Mours 2 a disputé la rencontre Montmeyran 1 / Mours 2 le 26/01/2025.



Considérant que le joueur *Ottaviano Yoan* licence 2508692333 a écopé d'un match de suspension ferme avec date d'effet au 23/12/2024.

Considérant qu'entre le 23/12/2024, date d'effet de la sanction et le 02/02/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre FCCBG, l'équipe de Mours 2 a disputé la rencontre Montmeyran 1 / Mours 2 le 26/01/2025.

Considérant que les joueurs *Pochon Romain* licence 2545963497 et *Ottaviano Yoan* licence 2508692333 de l'US Mours ont purgé leur match de suspension lors de la rencontre Montmeyran 1 / Mours 2 le 26/01/2025 la commission des règlements dit que ces 2 joueurs ont purgé le match de suspension lors de cette dernière rencontre.

De ce fait la commission rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club Clérieux st Bardoux sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 48

Match n° 28515797, US Montélimar 21 / Salaise Rhodia 21, U20 D1 du 15/02/2025 (match non joué)

Réclamation du club de Salaise Rhodia pour le motif suivant :

- « L'équipe de Salaise Rhodia s'est déplacée à Montélimar et a trouvé le stade fermé, renseignements pris auprès de la permanence du District, un arrêté municipal a été émis.

la procédure décrite dans l'article 71" Terrains impraticables" des règlements sportifs et sur le site du District "Permanence sportive" , des manquements sont relevés:

- *La permanence n'a pas été avisée par **téléphone**, uniquement par mail le 14/02 à 20h40*
- *Le club de Salaise Rhodia n'a pas été avisé par **téléphone**, uniquement par mail le vendredi 14/02 à 20h05 (heure trop tardive pour pouvoir le consulter).*
- *l'arrêté municipal n'était pas affiché à la porte du stade*
- *Conséquences, un préjudice d'un long déplacement 1h30 » .*

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de Salaise Rhodia le 17/02/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club l'US Montélimar le 20/02/2025 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

En conséquence la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'US Montélimar 21 pour en reporter le gain à l'équipe de Salaise Rhodia.

En application des articles 16 des Règlements du District :

US Montélimar 21 : - (moins) 1 point ; 0 but

Salaise Rhodia 21 : 3 points ; 3 buts

Le compte du club de l'US Montélimar sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



DOSSIER n° 49

Match n°28589339, FC MDA 1 / AS Valensolles 1, Seniors D4 poule D du 23/02/2025

Réserve d'après match posée par le capitaine de l'AS Valensolles pour le motif suivant :

« la qualification du joueur NIAMY Sanoci du FC MDA ayant pris part au match n° 28589339 du 23/02/2025 opposant le FC MDA à l'AS Valensolles ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du l'AS Vaalensolles le 24/02/2025.

Considérant que le grief de la réclamation n'est pas motivé, que le NIAMY Sanoci licence n° 9605150275 n'a pas participé à la rencontre comme précisé sur la FMI, la commission des Règlements rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'AS Valensolles sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 50

Match n° 29205251, Davézieux 3 / Bourg Argental 2, seniors D5, poule A du 22/02/2025

Réserve d'avant match posée par le capitaine du FC Bourguisan confirmée par l'arbitre de la rencontre par courriel en date du 22/02/2025 portant sur la participation du joueur CHAPPAT Romain licence n° 2545960281 de Davézieux susceptible d'avoir joué au moins un match en équipe première dans les 10 dernières rencontres.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du FC Bourguisan le 23/02/2025 pour la dire recevable

Considérant que l'article 51.5 des Règlements Sportifs du District précise que La participation des joueurs à des matches d'une équipe réserve qui n'est pas immédiatement inférieure à celle considérée (exemple : équipe 3 pour équipe 1, équipe 4 pour équipes 1 et 2) n'est autorisée que lorsqu'ils n'ont pas participé effectivement à l'une des dix dernières rencontres officielles disputées par l'une des équipes supérieures (Championnats et Coupes).

Après vérification de la feuille de match de l'équipe première de Davézieux seniors R3 l'opposant à l'équipe de l'Afpc 1 seniors R3, poule F du 16/02/2025 , le joueur CHAPPAT Romain licence n° 2545960281 a participé à cette rencontre faisant partie de l'une des 10 dernières rencontres officielles disputées par l'équipe une .

En conséquence la commission donne match perdu à l'équipe de Davézieux pour en reporter le gain à l'équipe du FC Bourguisan.

En application des articles 16 des Règlements du District :

US Davézieux 3 : -(moins) 1 point ; 0 but
Bourg Argental 2 : 3 points ; 3 buts



Le compte du club de US Davézieux sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion électronique du 24 / 02 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)





Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Modifications des calendriers U9.

PROMOTION :

Poule Nord : Ajout d'une équipe de DAVEZIEUX, Retrait d'une équipe de FOOT MT PILAT

Poule Centre : Ajout d'une équipe de MALISSARD, d'une équipe de VALENCE Olympique et d'une équipe de BBRM entraînant la création d'une poule E bis et des changements de lieu de plateaux.

ESPOIR :

Poule Nord : Retrait DAVEZIEUX.

Poule Centre Nord : Retrait RHONE CRUSSOL 7, BBRM.

Poule Centre Sud : Retrait MALISSARD, Ajout d'une 2^{ème} équipe pour TOURNON.

BOURGEON :

Poule Centre : Ajout d'une équipe de la JS ST PAUL ROMANS et retrait d'une équipe HOSTUN.

Poule Centre Sud : Ajout d'une équipe de MONTVENDRE.

Merci à l'ensemble des clubs de prendre connaissance des modifications apportées aux calendriers .

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux de la phase PRINTEMPS sont en ligne.

Attention des modifications ont été apportées par suite de la parution initiale. Les calendriers sont actualisés au 27/01/2025.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

FESTIVAL PITCH U13 :

Tirage au sort des premières rencontres de la finale du 05 Avril, le Jeudi 13 Mars 2025.

Coupe Ch ANDRE :

Tirage au sort des plateaux du 05 Avril, le Jeudi 13 Mars 2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

CHAMPIONNATS

D1 :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE 1 -GFHT 1, Transmis à la commission des Règlements.

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 10 du 01/02/2025 :

US VAL D'AY – FC MUZOLAI en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 26/01/2025 :

US DROME PROVENCE -FC VALENCE en retard est programmée le 09/03/2025.

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER -FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 12 du 16/02/2025 :

US MONTELIMAR 2 -ENT CREST AOUSTE en retard est programmée le 06/04/2025.

Forfait Journée : ENT CREST AOUSTE (J10)

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

FOOT MONT PILAT – CHATUZANGE LE GOUBET en retard est programmée le 09/03/2025.

Ent BG ARGENTAL ST JULIEN – AS CORNAS en retard est programmée le 09/03/2025.

Ent ASD FCCBG USP – Ent FCC SASA USSM en retard est programmée le 09/03/2025.





Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC VALLON – FC RHONE VALLEES en retard est programmée le 05/04/2025.

ES CHOMERAC – CO CHATO9 RHONE en retard est programmée le 09/03/2025.

OL ST MONTAN – DIOIS FC en retard est programmée le 09/03/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC CHATELET – FC PEAGEOIS en retard est programmée le 09/03/2025.

GFHT 2 – ENT SARRAS en retard est programmée le 12/03/2025.

ES BOULIEU – AS VALENSOLLES en retard est programmée le 06/04/2025.

ES NORD DROME – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

ES SARRAS SP ST VAL – AS DU DOLON en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

BARBIERES BRM – Ent USVJ/FCV2, en retard est programmée le 27/04/2025.

FC PORTOIS – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 06/04/2025.

Ent USVJ/FCV 2 – Ent MEYSSE ROCHEMAURE en retard est programmée le 06/04/2025.

JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

D5 :

Poule A :

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

VALLIS AUREA 2 – FC RAMBERTOIS, en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX, en retard est programmée le 06/04/2025.

RCF 07 3 - Ent ASD FCCBG USP en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 09/03/2025.

ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.

ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.





CFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTVENDRE – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.

ES BEAUMONTELEGER 2 – PS ROMANS, en retard est programmée le 09/03/2025.

La rencontre de la journée 4 du 23/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER 2 – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 20/04/2025. (Cause ES BEAUMONTELEGER 2 en coupe G PESTRE le 23/02/25).

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 02/02/2025 :

ACE FC 2 2 - AS VEORE MONTOISON 2, en retard est programmée le 23/02/2025.

ES CHOMERAC 2 – US MONTELIER 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCS RCS – OL CENTRE ARDECHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

ACE 2 – FC EYRIEUX EMBROYE 3, en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.

SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 3 du 16/02/2025 :

SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – SC BOURG ST ANDEOL le 04/05/2025.

Dossier transmis à la Commission des règlements

D5 : Poule B : La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 : AS VERNOUX - FC BG LES VALENCE 2.

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.





COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.

1/8^e Finale : Le tour 1/8^e de finale est programmé le 08 mars 2025.

CHAMPIONNAT

D1 :

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

ENT USVJ/FCV – US MOURS, en retard est programmée le 01/03/2025.

US DAVEZIEUX 2 – FC RHONE VALLEES, en retard est programmée le 01/03/2025.

US MONTELMAR – RCF 07 2 en retard est programmée le 01/03/2025.

VALLIS AUREA - AS SUD ARDECHE F 1, en retard est programmée le 01/03/2025. (Retour commission des règlements Dossier n°45 du 11/02/2025).

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

FC MUZOLAI – FC ANNONAY en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :





Les rencontres de la journée 10 du 01/02/2025 :

FC PORTOIS – ASF PIERRELATTE, en retard est programmée le 08/03/2025.

FC BOURG LES VALENCE – FC MONTELMAR en retard est programmée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – JS LIVRON en retard est programmée le 05/04/2025.

D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC – BREN FC en retard est programmée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US PONT LA ROCHE – Ent CHEYLARD SASA USSM est programmée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

Ent CHEYLARD SASA USSM – AS CHAVANAY 2 en retard est programmée le 01/03/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

US DROME PROVENCE – AS VEORE MONTOISON, en retard est programmée le 05/04/2025.

US ST JUST ST MARCEL – CHATO9 RHONE 1, en retard est programmée le 01/03/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 05/04/2025.

ES BEAUMONTELEGER – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 05/04/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

Ent HERMITAGE CHATO9 ISERE 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 01/03/2025.

FC PLATEAU ARDECHOIS - FC RAMBERTOIS, en retard est programmée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – FC MUZOLAIS 2, en retard est programmée le 08/03/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

AS CORNAS 2 – Ent HERMITAGE CHATO ISERE 2, en retard est programmée le 08/03/2025.

La rencontre de la journée 4 du 22/02/2025 :

US MONTMEYRAN – US DAVEZIEUX 3, en retard est programmée le 01/03/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – ROMANS PS, en retard est programmée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :





ST CYR FCF – Ent ST ALBAN ROIFFIEUX, en retard est programmée le 01/03/2025.

Poule C :

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS en retard est programmée le 08/03/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – ATHLETIC FOOT CEVENNES, en retard est programmée le 08/03/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC ROCHEGUDE – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR, en retard est programmée le 08/03/2025.

ST RESTITUT – ES MALISSARD en retard est programmée le 08/03/2025.

ES CHOMERAC – AS VEORE MONTOISON 2 en retard est programmée le 08/03/2025.

Transmis à la commission des Règlements : SC BOURG ST ANDEOL – JS LIVRON (U17 D4 Poule C du 22/02/2025).

Forfait journée : FC CHATUZANGE GOUBET (U17D2 B J10)

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024 :

SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 12 du 01/02/2025 :

FC MONTELIMAR – GFHT est programmée le 05/04/2025.

ES CHOMERAC – OL SALAISE RHODIA est programmée le 01/03/2025.

US VALLEE JABRON – ES BOULIEU ANNONAY est reprogrammée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL est reprogrammée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 14 du 15/02/2025 :

FC MONTELIMAR – AS SUD ARDECHE est programmée le 01/03/2025.

US MONTELIMAR – OL SALAISE RHODIA est programmée le 05/04/2025.





Les rencontres de la journée 15 du 08/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – FC MONTELIMAR est programmée le 26/04/2025.
OL SALAISE RHODIA – US VALLEE JABRON est programmée le 19/04/2025.

U20D2 :

Poule A

La rencontre de la journée 4 du 01/02/2025 :

JOYEUSE ST PAUL – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 01/03/2025.

Poule B

Les rencontres de la journée 3 du 25/01/2025 :

AS SUD ARDECHE 2 – VALENCE FC est reprogrammée le 01/03/2025.
Ent AS BERG HELVIE RUOMS - Ent SARRAS SPORTS est reprogrammée le 26/02/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – VALENCE FC est reprogrammée le 05/04/2025.
AS CORNAS – Ent AS BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 05/04/2025.

Forfait journée : AS CORNAS (U20D2 B J4).

Coupe Georges ETIENNE :

La rencontre 1/8é du 22/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – OL SALAISE RHODIA est reprogrammée le 08/03/2025.

Tirage au sort des ¼ de finale le Jeudi 13 Mars 2025.





COMMISSION NOUVELLES PRATIQUES PROCES VERBAL N° 04

FUTSAL

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : commission.loisirs@drome-ardeche.fff.fr

FUTSAL

La phase de championnat FUTSAL s'est déroulée les trois premiers week-ends de janvier 2025.

Le samedi 25 janvier 2025 se sont déroulées les finales U17G et U18F à MOURS ST EUSEBE.

U18 Féminines :

- Vainqueur JOYEUSE ST PAUL, 2ème AS ST MARCELLOISE

U17 Garçons :

- Vainqueur : US DAVEZIEUX
- 2ème l'Olympique de VALENCE

Le challenge Jean-Pierre VAUX, en féminines SENIORS, a vu la victoire de l'équipe de l' Av S SUD ARDECHE FOOT. Cette équipe représentera le district Drôme Ardèche à la finale de Ligue.

Pour les autres catégories les finales se sont déroulées le 22 février 2025 à BOURG DE PEAGE.

U11 Garçons :

- Champion : BOURG LES VALENCE FC
- Vice-champion : HAUTRIVES

U13 Garçons :

- Champion : US DAVEZIEUX VIDALON
- Vice-champion : FOOT MONT PILAT

U15 Garçons :

- Champion : US VAL D'AY
- Vice-champion : AS ST DONATIENNE

U13 Filles :

- Championne : FC 540
- Vice-championne : AS ST MARCELLOISE





U15 Filles :

- Championne : AS ST MARCELLOISE
- Vice-championne : RC TAIN TOURNON

FOOT EN MARCHANT

Le premier championnat départemental FOOT EN MARCHANT est organisé le 1^{er} mars 2025, en matinée, au stade municipal de PONT D'ISERE. Il est ouvert à toutes les sections loisirs officielles.

(Pratique Mixte, Licence Libre ou Loisirs, seuls les licenciés +35 ans pourront participer à cet évènement).

Les objectifs de cette matinée sont les suivants :

- Regrouper l'ensemble des sections autour d'un événement festif
- Sélectionner les 4 équipes qui représenteront le District Drôme-Ardèche lors de la finale académique du 12 avril (Lieu en cours de Validation) **Licence Loisirs et Libre + 50 ans Joueurs et Joueuses**
- Désigner une équipe pour le Challenge Loisirs

FUTNET

Le premier championnat départemental FUTNET se déroulera le **1er mars 2025**, de **13h30 à 17h00**, sur **4 terrains de tennis au Lac de Champos (St Donat)**

Une seule équipe est autorisée par club. La date limite pour les inscriptions est le **25 février 2025**.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 26

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DES 01 ET 01 MARS 2025

• **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

INFORMATION COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

A l'occasion des huitièmes de finale des coupes sénior, le weekend du 1 et 2 mars ci-dessous pour information, la répartition des frais d'arbitrages :

- **Equipe locale paiement de l'arbitre central et de l'assistant 1**
- **Equipe en déplacement paiement de l'assistant 2**

INFORMATION SENIORS D3

La commission demande à tous les arbitres **seniors D3** de nous envoyer un RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

RECYCLAGE JAD

La seconde date pour le recyclage de votre catégorie est prévue :

Secteur « SUD » : Samedi 22 Mars à Livron (rue de la Sablière) – de 8h à 13h.

Votre présence à cette matinée est obligatoire. Si vous êtes absent sans avoir prévenu, vous perdrez 10 points sur votre classement et une amende de 25€ sera infligée à votre club (comme le prévoit le règlement intérieur de la CDA.) Et vous aurez l'obligation d'être présent à la session de rattrapage (29 mars 2025 de 8h00 à 13h00 – plus d'informations à venir).

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).

Les jeunes arbitres stagiaires (formées en aout 2024, octobre 2024, janvier 2025 et février 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

Merci de vous inscrire via ce lien pour ceux qui ne l'ont pas fait :

<https://forms.office.com/e/ngZg3PNKhk>

Les jeunes arbitres féminines présentes le 7 décembre pour le recyclage sont **exemptées de présence**.

AGOSTINO ANGELO
AZIAGNON MARC-ELIE
BADA AMINE
BOUSHABA AMIR
CELLIERTAO





DE CILLIA BRAYAN
DUCOL CLÉMENT
DURAND GOHAN
FELIX TOM
FOURNIER THIBAUT
GHEBBARI JIMMY
GRADEK NOAH
LEXPERT XAVIER
NAJIM YOUNESS
SAUZEAT EVAN
AROU I LIES
BADAD AMIR
BILLON JULES
CHAMBON MAEL
CHASSIGNOLE MATHIS
DE LOS MUROS ESTEBAN
FARDADIS NAWFAL
FRAISSE SACHA
GUERLAIN ETHAN
HAFSOUNI NESSIM
MICHEL MATHIS
MZOUGH I MOHAMED
SAGE ARTHUR
VERRECCHIA ESTEBAN
ZEKRI KACI
ABBOUTI YOUSSEF
AROUD WASSIM
BEN CHAHED NASSIM
BOUSHABA JASMINE
CHAVANT TITOUAN
CHMALI ANIS
DOS SANTOS ANTOINE
DY KELLYAN
GAROUACHI SOLEYMANE
JARDET TOM
LEFORESTIER ENGY
MARMIAIMEN
MINGAM ISAM
PASCAL MALO
POLATOGLU TALIP
POMAREL DORIAN
RIDEAU NAINANI GABRIEL



VALENTIN ELOISE
YOUSOUF ABOU
ZINOUNE MOHAMED
ZINOUNE IGHSANE HAMZA

Présence facultative pour les arbitres stagiaires :

FERRERE LOUIS
GALINIE LASZLO
GIRARD ARTHUR
GRASSO SILEY
HAMMADI AMINE
KHELFI WACEL
N'DOUMOU LONY
PRUVOST YOAN
RAMOS FERRO NILTON
REY RAPHAEL
ROGUI MOHAMED AMINE
SEKRANI NAIM
SHUTKEVYCH MYKYTA
SUVIO LEONIS
TOGORA ANDREA
VALENTIN ALIX
ARSAC MATHIAS
KRAMMALA YASSINE
MOIRABOU JAYHAD
TABCHICHE WASSIM
ALMAGRO JALANE
AYDIN MUNZUR
BEJAOUI FARAH
BELKADI MOHAMED
COMTE NOLAN
FAURE MATTEO

RECYCLAGE D4

Le **recyclage des D4** se déroulera le **samedi 15 Mars 2025**. Rendez-vous à **8:00** (au stade des Combes à Guilhaierand Granges) en tenue sportive (crampons et tenue adaptée aux conditions météorologiques). Ceux qui ont des drapeaux de touche merci de les apporter, ainsi que vos sifflets et cartons.

Prévoir le nécessaire de douche.

Nous irons ensuite en salle au District, pour différents modules de formation.

La formation se terminera à 13:00.





Liste des arbitres convoqués :

ALEDA	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
AMEUR	ZOUHAIER
AMROUNE	SAMIR
AURIC	FREDERIC
BACONNIER	GAETAN
BARBOSA	LAURENT
BARD	VICTOR
BELKADI	MHAMED
BERVOETS	GERALD
BESSET	DAVID
BORNIER	INGRID
BOUKABOUS	NADIR
BOURA	YSSOUFI
BOUVEYRON	REMI
CELLE	YOANN
CHANEGUIER	THOMAS
COURSANGE	THIERRY
DADDA	DJILLALI
DEMIR	ISMAYIL
DESILE	MICKAEL
DEYGAS	PHILIPPE
EL ETTALSSI	HAMEZA
FARNIER	JEAN
FINCK	NICOLAS
GHARIBIAN	STEPHANE
GNAHORE	BAHI
GODET	CEDRIC
GONCALVES	YOANN
HARDI	OTHMANE
HERMANN	MAGALI
JUVEN	MAXIME
KHIATI	NACER
LAHOUSSE	JEAN PHILIPPE
MAGNET	DORIAN
MERMER	ISMAIL
MONBRUNO	KINTH
MZOUGH	SABRI
NAICH	MOSTAFA
NOUTAI	ZINSOU
PERGE	DAVID
POULENARD	PIERRE
SAGNIER	BASTIEN
SAINTOIN	DAVID





SALAKA NIHAD
VALENCONY ANDRE
VERRECCHIA LAURENT
WADJIB IMRANE
ZAGUIA RIDA
ZEROUALI OUALID

Votre présence est obligatoire. Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. En cas d'absence, merci d'adresser un mail à bprotoy@drome-ardeche.fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr en copie. De plus vous serez automatiquement convoqué au rattrapage (29 mars 2025 de 8h00 à 13h00 – plus d'informations à venir).

En cas de non-justification d'absence, vous serez pénalisé de 10 points sur votre note « comportement ».

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

MARS

Vendredi 07 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h00 à 12h30
Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h
Samedi 22 : Recyclage JAD – terrain de Livron – 8h à 13h
Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **HAMMADI Amine** : Courriel transmis à la commission compétente
- **MATTEO Faure** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BADAD Amir**: Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **MONTBRUNO Kinth** : Courriel transmi à la commission compétente
- **MERMER Ismail** : Courriel transmis à la commission compétente
- **PINTO Patrick** : Courriel transmis à la commission compétente
- **DUMAS Anthony** : Courriel transmis à la commission compétente
- **MAGNET Dorian** : Courriel transmis à la commission compétente
- **SUVIO Leonis** : Courriel lu et noté.
- **BACONNIER Gatean** : Courriel pour remboursement suite à un déplacement sans être prévenu
- **RAYMOND Enzo** : Courriel lu et noté.
- **VALON Alexis** : Courriel transmis à la commission compétente
- **EL. METTALSSI Hameza** : courriel absence recyclage D4
- **PERDRIOLE Raphaël** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.

COURRIERS DES CLUB

- **S.C. PIRAILLON** : Courriel lu et noté
- **A.S. CHAVANAY** : reçu, réserve technique et transféré à la commission des loi du jeu.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

